MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 215 **21 février 2004**

SOMMAIRE

Agricola Spera International, S.à r.l. 10278
Alfred Reckinger et Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . 10297
Aloe International S.A., Luxembourg 10318
Alpha Investimenti Sicav, Luxembourg 10309
Altuma S.A., Luxembourg 10298
Aludra S.A., Luxembourg 10291
Artim International S.A.H., Luxembourg 10311
Avitis S.A., Luxembourg 10301
BC TNLGY S.A., Luxembourg 10319
BFF Investments, S.à r.l., Luxembourg 10278
Bifor, S.à r.l., Luxembourg 10307
Bifor, S.à r.l., Luxembourg 10307
Bifor, S.à r.l., Luxembourg 10307
Blatteus S.A.H., Luxembourg 10316
Blubay S.A., Luxembourg 10303
Bluegreen S.A.H., Luxembourg 10318
Brasserie Meeting, S.à r.l., Luxembourg 10277
Business Management Group Holding S.A., Luxembourg 10318
C&P Funds, Sicav, Luxembourg 10274
Cadimex Holding S.A., Luxembourg 10313
CDC Overseas Fund Management S.A., Luxembourg 10309
Cinsa S.A., Luxembourg 10302
Clama S.A., Luxembourg 10304
Compagnie des Bois Tropicaux (C.B.T.) S.A.H., Luxembourg 10305
Coversys International S.A., Strassen 10299
Crown Properties S.A., Luxembourg 10310
Daniska S.A.H., Luxembourg 10306
Dexia Quant, Sicav, Luxembourg 10310
DISA-Distribution Investments S.A., Luxembourg 10310
Drayton S.A., Luxembourg 10312
Elieva S.A., Luxembourg 10305
Entreprise de Toiture Jeannot Welter, S.à r.l., Oberfeulen 10297
Ets. Othmar Gloden S.A., Schengen 10299
Ets. Othmar Gloden S.A., Schengen 10299
(The) European Asset Value Fund, Sicav, Luxembourg 10282
Excell Life International S.A., Luxembourg 10275
Excell Life International S.A., Luxembourg 10276
F.I.B.M. S.A.H., Luxembourg 10319
Fabilor Investment Holding S.A., Luxembourg . . . 10315
Figura International S.A.H., Luxembourg 10319
Financière de Sécurité S.A., Luxembourg 10302
Fincimec Group S.A., Luxembourg 10320
Fraco S.A.H., Luxembourg 10317
Frintoil S.A.H., Luxembourg 10310
Galli S.A., Luxembourg 10316
Gamma Bike, S.à r.l., Strassen 10300
Gesti-Lor-Lux Holding, S.à r.l., Bascharage 10298
Global Equity Ventures S.A., Luxembourg 10303
Guerlange Investments S.A.H., Luxembourg 10318
Hit Resorts S.A., Luxembourg 10304
Hit Resorts S.A., Luxembourg 10304
Hobuch Finanz S.A., Luxembourg 10317
Holkem S.A.H., Luxembourg 10316
Hutchison Ports Investments, S.à r.l., Luxembourg 10307
Hutchison Ports Netherlands, S.à r.l., Luxembourg 10307
Impro S.A., Dudelange 10275
ING International II, Sicav, Luxembourg 10315
International Omnia S.A., Luxembourg 10304
Isalp S.A.H., Luxembourg 10314
Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg 10319
Laurine Holding S.A., Luxembourg 10296
LRI-Fund Management Company S.A., Munsbach 10292
LRI-Fund Management Company S.A., Munsbach 10296
Lubelair S.A.H., Luxembourg 10314
Lubelmet S.A., Luxembourg 10312
Media.Net S.A., Luxembourg 10304
Medical Services Participations S.A., Luxembourg 10302
Merdam S.A., Luxembourg 10301
Merlux Maritime S.A., Luxembourg 10303
Mocater S.A., Luxembourg 10301
Mocater S.A., Luxembourg 10301
Monex Holding S.A., Luxembourg 10314
Nauticom S.A.H., Luxembourg 10311

Nouvelle "H-Aarau" S.A. Luxembourg, Luxembourg 10316
OPHIR S.A., Omnium de Participations Holding International, Luxembourg 10302
Petrus International S.A., Luxembourg 10313
Postbank Rendite 10308
Prafin S.A., Luxembourg 10274
Prafin S.A., Luxembourg 10274
Quartic S.A.H., Luxembourg 10312
Raach, S.à r.l., Grevenmacher 10297
Raach, S.à r.l., Grevenmacher 10297
Rainbow Fund 10292
SERENDI, Serendipity International Consulting S.A., Luxembourg 10300
Star Group Holding S.A., Luxembourg 10320
Stiphout Finance, S.à r.l., Luxembourg 10299
Synergies Services S.A. 10278
Tempura S.A.H., Luxembourg 10313
Tollamen S.A.H., Luxembourg 10315
Trèfle à 4 F S.A.H., Luxembourg 10300
Tricos S.A.H., Luxembourg 10317
Twilight S.A., Wilwerwiltz 10297
UFJ Partners Funds Management S.A., Luxembourg 10309
Uniholding S.A., Luxembourg 10274
Vador Investments S.A., Luxembourg 10314
Viooltje Investering S.A.H., Luxembourg 10306
Vlamo S.A.H., Luxembourg 10313
Wagenlux S.A. 10278
Waterlelie S.A.H., Luxembourg 10308
Watsons Personal Care Stores, S.à r.l., Luxembourg 10306
WN Industrial S.A. 10278
Xenon Holding S.A., Luxembourg 10302
Y.L.P. & Fils, S.à r.l., Pétange 10303

PRAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.097.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004. Signature.

(009028.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

PRAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004. Signature.

(009025.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

UNIHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 31.745.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(008642.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

C&P FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 76.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2004. H. Hellinckx.

(009911.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

IMPRO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 87.075.

—

Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 23 janvier 2004.

Pour IMPRO S.A.
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
V. Roman

(008679.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.132.

—

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 12 mai 2000,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 24 mai 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 9 août 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 20 février 2003,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 18 avril 2003,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 6 juin 2003,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 septembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 74.132.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

Le président nomme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Ayache, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 39, avenue Monterey,

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 27 du 9 janvier 2004 et N° 68 du 19 janvier 2004, au Tageblatt des 9 et 19 janvier 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'Assemblée.

II) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social à concurrence de 7.035.690,- Euros pour le porter de son montant actuel de 34.830.890,- Euros à 27.795.200,- Euros moyennant l'annulation de sept cent trois mille cinq cent soixante neuf actions (703.569) de Classe A détenues par EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG, S.A., numérotées de la 608.579 à la 648.147, de la 2.136.001 à la 2.800.000 et remboursement à l'actionnaire.

2.- Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt sept millions sept cent quatre vingt quinze mille deux cent euros (27.795.200,- Euros) représenté par deux millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cent vingt (2.444.520) actions de Classe A avec droit de vote, toutes d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), numérotées de 648.148 à 1.253.500 et de 1.350.001 à 2.136.000 par trois cent trente cinq milles (335.000) actions de la Classe B, sans droit de vote, toutes d'une valeur nominale de 10,- euros (10,- EUR), numérotées de la 3.500.001 à la 3.835.000.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires

des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trois millions cent quarante-huit mille quatre-vingt-neuf (3.148.089) actions de classe A et les trois cent trente cinq mille (335.000) actions de classe B, représentant la totalité du capital social, deux millions deux cent vingt-neuf mille quatre cent vingt-deux (2.229.422) actions de classe A sont représentées mais qu'aucune action de classe B n'est représentée à la présente assemblée, qui ne comportant aucun point à l'ordre du jour de nature à modifier leurs droits, en conséquence et conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915, est régulièrement constituée et peut délibérer et valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 7.035.690,- Euros pour le porter de son montant actuel de 34.830.890,- Euros à 27.795.200,- Euros moyennant l'annulation de sept cent trois mille cinq cent soixante-neuf actions (703.569) de Classe A détenues par EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., numérotées de 608.579 à 648.147, de 2.136.001 à 2.800.000 et remboursement à l'actionnaire.

Le Conseil d'Administration est autorisé, après expiration de trente jours après la publication du présent acte, de rembourser à l'actionnaire les actions qu'il détient, le montant total de sept millions trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix Euros (7.035.690,- EUR) par annulation des actions numérotées de 608.579 à 648.147, de 2.136.001 à 2.800.000.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt sept millions sept cent quatre vingt quinze mille deux cent euros (27.795.200,- Euros) représenté par deux millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cent vingt (2.444.520) actions de Classe A avec droit de vote, toutes d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), numérotées de 108.501 à 175.001, 262.502 à 414.667, de 545.334 à 583.333, de 648.148 à 2.136.000 et de 2.800.001 à 3.500.000 par trois cent trente cinq milles (335.000) actions de la Classe B, sans droit de vote, toutes d'une valeur nominale de 10,- euros (10,- EUR), numérotées de la 3.500.001 à la 3.835.000.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, M. Mayer, S. Ayache, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, vol. 142S, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 février 2004. P. Decker.

(013133.3/206/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.132.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 février 2004.

Pour la société
P. Decker
Le Notaire

(013135.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

BRASSERIE MEETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 98.722.

—

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Madame Maria De Fatima Fernandes De Araujo Belchior, commerçante, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, née à Oliveira-Barcelos (Portugal), le 13 avril 1961,

Laquelle comparante, présente comme il est dit ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BRASSERIE MEETING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée Générale

Et ensuite l'associée unique présente et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Maria De Fatima Fernandes De Araujo Belchior, commerçante, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, née à Oliveira-Barcelos (Portugal), le 13 avril 1961,

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

- Le siège social est établi à L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M.D.F. Fernandes De Araujo Belchior, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 23, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 février 2004. P. Decker.

(012582.3/206/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2004.

SYNERGIES SERVICES S.A., Société Anonyme.
WAGENLUX S.A., Société Anonyme.
WN INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.
AGRICOLA SPERA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—

Par jugements du 10 juillet 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, à la requête de Monsieur le Procureur d'Etat, au vu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, déclaré la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société anonyme SYNERGIES SERVICES S.A. dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé le 21 avril 1998 par T.A. ASSOCIATES S.A.,
- la société anonyme WAGENLUX S.A. dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand'rue, a été dénoncé le 2 juillet 2002 par l'Etude de Maître Joé Lemmer,
- la société anonyme WN INDUSTRIAL S.A. dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, a été dénoncé le 12 septembre 1997 par LUXEMBOURG CONSULTING GROUP,
- la société à responsabilité limitée AGRICOLA SPERA INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

Les mêmes jugements ont déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation et ont nommé juge-commissaire Mme Elisabeth Capesius, 1er juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

Les mêmes jugements ont ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 30 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
N. Gauzès
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06741. – Reçu 14 euros.
Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06749. – Reçu 12 euros.
Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06750. – Reçu 12 euros.
Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06753. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012295.2//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2004.

BFF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 95.414.

—

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- MEDVIC, S.à r.l., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number 80.085, represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, hereby represented by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy executed on August 12th, 2003.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is BFF INVESTMENTS, S.à r. l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and gave a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euros (12,400.- EUR) divided into one hundred twenty-four (124) parts with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. The company is managed by one or more managers (gérants), either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager (s) shall be appointed for an unlimited period.

In dealing with third parties, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the signatures of all members of the board of managers.The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2003.

Art. 13. After the end of each fiscal year, an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and Payment

The appearing party MEDVIC, S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-four (124) parts have been fully paid up to the amount of one hundred euros (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand four hundred euros (12,400.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand four hundred euros (12,400.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,350.- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

1. The address of the Corporation is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. The following persons are appointed managers (gérants) for a period of six years:

- Mr Jozef Pilch, manager, born in Jaslo (Poland) on June 9th, 1961, with professional address in 966 Hungerford Drive, Suite 3B, Rockville MD-20850 (USA).

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 9.098.

3. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of all managers of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq août.

Par devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limité MEDVIC, S à r.l., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.085, représentée par la société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration lui conférée le 12 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera BFF INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'entreprises par tout moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des sociétés de son groupe ou emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués par le seul associé ou le cas échéant par les associés. S'il y a plusieurs gérants qui ont été désignés, ils formeront un comité de gérance. Le ou (les) gérant (s) sont désignés pour une période indéterminée.

A l'égard de tiers, le(s) gérant (s) ont tous les pouvoirs d'agir au nom de la société en toutes circonstances, d'exécuter et d'approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et en respectant les dispositions de l'article 10 des statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants du comité de gérance.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique et s'il y a plusieurs géants par les signatures des membres du comité de gérance. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le comité de gérance aura le pouvoir de déléguer ses pouvoirs à des fins spécifiques à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le comité de gérance fixera les responsabilités et le cas échéant les émoluments, la durée de leur mandat et toutes autres conditions relatives au mandat des fondés de pouvoir. En cas de pluralité de gérant, les décisions du comité de gérance doivent être approuvées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/ des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Paiement

La société comparante MEDVIC, S.à r.l., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part sociale, par un apport en liquide de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

Le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée prénommée a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Ont été élus gérants de la société pour une durée de six années:

- Monsieur Jozef Pilch, directeur, né à Jaslo (Pologne) le 9 juin 1961, demeurant professionnellement à 966 Hungerford Drive, Suite 3B, Rockville MD-20850 (USA).

- La société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

3. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

signé: M. Droogleever Fortuyn et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 août 2003, vol. 467, fol. 11, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 août 2003. A. Lentz.

(053083.5/221/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.528.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of January.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the shareholders of THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND (the «Corporation»), a «société d'investissement à capital variable» with its registered office at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed on the 31st August 1994 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 6th October 1994. The Articles of Incorporation were amended by notarial deed on 18th September 1994 and on 18th July 1996 and published in the Mémorial on 6th October 1994 and on 4th November 1996 respectively.

The Meeting was presided by Mrs Julie Mossong, employee, residing in L-5427 Greiveldange.

The Chairman appointed as secretary Mrs Marie-Claude Lange, employee, residing in Senningerberg.

The Meeting appointed as scrutineer Mrs Régine Body, employee, residing in Libramont (Belgique).

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The capital of the Corporation shall be at any time equal to the net assets of the Corporation as defined in Article 22 hereof.

The minimum capital of the Corporation shall be 1,239,467.62 Euros.

The board of directors is authorized without limitation to issue further fully paid shares at any time at the price per share determined in accordance with Article 22 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.»

2. Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«Shares will be issued in registered form only. Shareholders will receive confirmations of shareholding to certify their holdings.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, obtain delivery of the confirmation of shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders at their bank account as detailed in the subscription form or by cheque sent to their address indicated in the Register of Shareholders.

All issued shares of the Corporation shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefore by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall not be entitled to vote but shall be entitled to dividends on a prorata basis.»

3. Deletion of the current article 7 of the Articles of Incorporation.

4. Amendment of item c) of the second paragraph of the current article 8 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«c) where it appears to the Corporation that any person (including a U.S. person) precluded from holding shares in the Corporation, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares or one or more persons are owners of a proportion of the shares in the Corporation which would make the Corporation subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg the Corporation may compulsorily purchase all or part of the shares held by any such person in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such shares in the Register of Shareholders.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the per share net asset value as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof as at the date specified in the purchase notice (or if that date is not a Valuation Date, on the next Valuation Date).

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in United States dollars, except during periods of United States dollars exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank, and;»

5. Amendment of the first sentence of the first paragraph of the current article 10 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the penultimate Thursday of the month of July at noon.»

6. Amendment of the third paragraph of the current article 17 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving ASSET VALUE INVESTORS LIMITED or BRITISH EMPIRE SECURITIES AND GENERAL TRUST P.L.C., their subsidiaries and associated companies or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion.»

7. Amendment of the second paragraph of the current article 21 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«Any shareholder may request the repurchase of all or part of his shares by the Corporation. The repurchase price shall be paid not later than 10 business days after the Valuation Date by reference of which it was calculated and shall be equal to the per share net asset value as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof less such dealing charges (if any) and/or redemption charge (if any) as the sales documents may provide. Any such request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for repurchase of shares. If on any Valuation Date, the repurchase requests pursuant to this Article exceed ten per cent of the total number of shares in issuance, the board may decide that part or all of such requests for repurchase will be deferred pro rata, so that the ten per cent limit is not exceeded. On the next Valuation Date following that period, these repurchase requests will be satisfied in priority to later requests, subject always to the ten per cent limit.»

8. Amendment of the first paragraph of the current article 22 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The net asset value of shares and the redemption and issue prices of shares in the Corporation shall, for the purposes of the repurchase and issue of shares pursuant to Articles 20 and 23, respectively, of these Articles, be determined by the Corporation from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a «Valuation Date»).»

9. Amendment of the last paragraph of the current article 22 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«If appropriate, any such suspension shall be publicized by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Corporation at the time of the filing of the written request for such purchase as specified in Article 20 hereof.»

10. Amendment of the first sentence of the first paragraph of the current article 23 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The net asset value of shares in the Corporation shall be expressed in Euro as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Corporation, being the value of the assets of the Corporation less its liabilities, by the number of shares of the Corporation then outstanding.»

11. Amendment of item C. b) of the second paragraph of the current article 23 in order to read as follows:

«b) all investments, cash balances and other assets of the Corporation denominated otherwise than in Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and;»

12. Deletion of the current article 26 of the Articles of Incorporation.

13. Amendment of the current article 27 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st day of April of each year and shall terminate on the 31st day of March of the following year.»

14. Amendment of the fourth paragraph of the current article 28 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.»

15. Renumbering of the Articles of Incorporation in order to reflect the deletion of the current articles 7 and 26.

16. Determination of the effective date of the amendments of the Articles of Incorporation to be 26 February 2004.

17. Appointment of Ms Michèle Berger and Messrs Frédéric Fasel, Mr Pierre Etienne and Pierre-Alain Eggly new directors of the Corporation.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. This Meeting was convened by the publication of a notice containing the agenda in the Luxemburger Wort on 29th December 2003. Convening notices were also sent by registered mail to the registered shareholders on 23rd December 2003.

IV. Except for item 17., the quorum required by law is at least one half of the shares outstanding and resolutions on the items on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented.

It appears from the attendance list that out of one million eight hundred and eighty-six thousand six hundred and twenty-eight (1,886,628) shares issued and outstanding, one million three hundred and forty-six thousand seven hundred and nine (1.346,709) shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the items of its agenda.

After due deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the Meeting:

First resolution

The shareholders decide to approve the amendment to article 5 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The capital of the Corporation shall be at any time equal to the net assets of the Corporation as defined in Article 22 hereof.

The minimum capital of the Corporation shall be 1,239,467.62 Euros.

The board of directors is authorized without limitation to issue further fully paid shares at any time at the price per share determined in accordance with Article 22 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.»

Second resolution

The shareholders decide to approve the amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«Shares will be issued in registered form only. Shareholders will receive confirmations of shareholding to certify their holdings.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, obtain delivery of the confirmation of shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders at their bank account as detailed in the subscription form or by cheque sent to their address indicated in the Register of Shareholders.

All issued shares of the Corporation shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefore by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall not be entitled to vote but shall be entitled to dividends on a prorata basis.»

Third resolution

The shareholders decide to approve the deletion of the current article 7 of the Articles of Incorporation.

Fourth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of item c) of the second paragraph of the current article 8 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«c) where it appears to the Corporation that any person (including a U.S. person) precluded from holding shares in the Corporation, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares or one or more persons are owners of a proportion of the shares in the Corporation which would make the Corporation subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg the Corporation may compulsorily purchase all or part of the shares held by any such person in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such shares in the Register of Shareholders.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the per share net asset value as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof as at the date specified in the purchase notice (or if that date is not a Valuation Date, on the next Valuation Date).

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in United States dollars, except during periods of United States dollars exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank, and;»

Fifth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the first sentence of the first paragraph of the current article 10 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the penultimate Thursday of the month of July at noon.»

Sixth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the third paragraph of the current article 17 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving ASSET VALUE INVESTORS LIMITED or BRITISH EMPIRE SECURITIES AND GENERAL TRUST P.L.C., their subsidiaries and associated companies or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion.»

Seventh resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the second paragraph of the current article 21 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«Any shareholder may request the repurchase of all or part of his shares by the Corporation. The repurchase price shall be paid not later than 10 business days after the Valuation Date by reference of which it was calculated and shall be equal to the per share net asset value as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof less such dealing charges (if any) and/or redemption charge (if any) as the sales documents may provide. Any such request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for repurchase of shares. If on any Valuation Date, the repurchase requests pursuant to this Article exceed ten per cent of the total number of shares in issuance, the board may decide that part or all of such requests for repurchase will be deferred pro rata, so that the ten per cent limit is not exceeded. On the next Valuation Date following that period, these repurchase requests will be satisfied in priority to later requests, subject always to the ten per cent limit.»

Eighth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the first paragraph of the current article 22 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The net asset value of shares and the redemption and issue prices of shares in the Corporation shall, for the purposes of the repurchase and issue of shares pursuant to Articles 20 and 23, respectively, of these Articles, be determined by the Corporation from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a «Valuation Date.».»

Ninth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the last paragraph of the current article 22 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«If appropriate, any such suspension shall be publicized by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Corporation at the time of the filing of the written request for such purchase as specified in Article 20 hereof.»

Tenth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the first sentence of the first paragraph of the current article 23 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The net asset value of shares in the Corporation shall be expressed in Euro as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Corporation, being the value of the assets of the Corporation less its liabilities, by the number of shares of the Corporation then outstanding.»

Eleventh resolution

The shareholders decide to approve the amendment of item C. b) of the second paragraph of the current article 23 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«b) all investments, cash balances and other assets of the Corporation denominated otherwise than in Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and;»

Twelfth resolution

The shareholders decide to approve the deletion of the current article 26 of the Articles of Incorporation.

Thirteenth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the current article 27 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st day of April of each year and shall terminate on the 31st day of March of the following year.»

Fourteenth resolution

The shareholders decide to approve the amendment of the fourth paragraph of the current article 28 of the Articles of Incorporation in order to read as follows:

«The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.»

Fifteenth resolution

The shareholders decide to approve the renumbering of the Articles of Incorporation in order to reflect the deletion of the current articles 7 and 26.

Sixteenth resolution

The shareholders decide to approve the effective date of the amendments of the Articles of Incorporation to be 26 February 2004.

Seventeenth resolution

The shareholders decide to approve the appointment as new directors of the Corporation for a term ending on the annual general meeting of 2004:

Ms Michèle Berger, Fondé de pouvoir, residing in B-6700 Arlon, rue du Pannebourg, 73.

Mr Frédéric Fasel, Directeur-Adjoint, residing in L-6942 Niederanven, 47, Mehlstrachen.

Mr Pierre Etienne, Directeur-Adjoint, residing in L-8523 Beckerich, 12, Dikrecherstrooss.

Mr Pierre-Alain Eggly, Sous-Directeur, residing in L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.

There being no further item on the agenda, the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND (ci-après la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 31 août 1994, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») le 6 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés par acte notarié le 18 septembre 1994 et le 18 juillet 1996 et publiés dans le Mémorial le 6 octobre 1994 et le 4 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Madame Julie Mossong, employée privée, demeurant à L-5427 Greiveldange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Claude Lange, employée privée, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Régine Body, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

I. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

«Le capital de la Société est à tout moment égal à l'actif net de la Société tel que défini par l'article 22 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est de 1.239.467,62 euros.

Le conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre des actions entièrement libérées, au prix déterminé en accord avec l'article 22 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions pour l'émission et recevoir le paiement du prix de telles actions nouvelles.»

2. Modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

«Seules des actions nominatives seront émises. Les actionnaires recevront une confirmation d'actionnariat afin de certifier leur détention d'actions.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat, le souscripteur recevra sans délais une confirmation d'actionnariat.

Le paiement des dividendes se fera au compte bancaire mentionné dans la demande de souscription ou par chèque à l'adresse portée au registre des actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert d'une action sera inscrit au registre des actions.

Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également dans le registre des actions.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Si le paiement fait par un souscripteur a pour résultat l'émission de fractions d'actions, ces fractions n'auront pas droit de vote mais donneront droit à un prorata de dividendes.»

3. Supprimer l'actuel article 7 des Statuts.

4. Modifier le point c) du deuxième paragraphe de l'actuel article 8 des Statuts comme suit:

«c) s'il apparaît à la Société qu'une personne (y inclus un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique) qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la Société d'une manière à rendre applicable à la Société des lois fiscales ou autres de juridictions autres que le Luxem-

bourg la Société pourra procéder au rachat obligatoire de toute ou partie des actions de cette personne de la manière suivante:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal à la valeur nette d'inventaire par action déterminée conformément à l'article 22 des présents statuts au jour spécifié à l'avis de rachat (ou si ce jour n'est pas un jour d'évaluation, au prochain jour d'évaluation).

3) Le paiement sera effectué en dollars des Etats-Unis, sauf en période de restriction de change aux Etats-Unis d'Amérique; le prix sera déposé auprès de la banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'avis de rachat, qui le transmettra à l'actionnaire en question. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque; et»

5. Modifier la première phrase du premier paragraphe de l'actuel article dix des Statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra l'avant dernier jeudi du mois de juillet à midi au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation.»

6. Modifier le troisième paragraphe de l'actuel article 17 des Statuts comme suit:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec ASSET VALUE INVESTORS LIMITED ou BRITISH EMPIRE SECURITIES AND GENERAL TRUST P.L.C., et leurs sociétés auxiliaires et associées, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

7. Modifier le deuxième paragraphe de l'actuel article 21 des Statuts comme suit:

«Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard 10 jours ouvrables après le jour d'évaluation par rapport auquel il a été calculé et sera égal à la valeur nette de chaque action telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 22 ci-après, déduction faite des commissions de transactions et/ou de vente éventuellement prévues par les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions.

Si lors d'un jour d'évaluation, les demandes de rachat prévues par cet article excèdent 10% du nombre total des actions émises, le conseil peut décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat sera déférée au pro rata, afin que la limite de 10% ne soit pas dépassée. Au jour d'évaluation qui suit cette période, ces demandes de rachat seront traitées en priorité par rapport à des demandes postérieures, à condition que la limite des 10% soit respectée.»

8. Modifier le premier paragraphe de l'actuel article 22 des Statuts comme suit:

La valeur nette des actions de la Société sera déterminée périodiquement en vue du rachat et de l'émission des actions conformément aux articles respectivement 20 et 23 de ces statuts, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur des avoirs nets est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»). La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette et l'émission et le rachat de ses actions:»

9. Modifier le dernier paragraphe de l'actuel article 22 des Statuts comme suit:

«Le cas échéant, pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit, conformément aux dispositions de l'article 20 ci-dessus.»

10. Modifier la première phrase du premier paragraphe de l'actuel article 23 des statuts comme suit:

«La valeur nette des actions de la Société qui s'exprimera en Euro par un chiffre par action, sera évalué en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de la Société, constitués par les avoirs de la Société moins ses engagements, par le nombre des actions émises.»

11. Modifier le point C. b) du second paragraphe de l'actuel article 23 des Statuts comme suit:

«b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en euro, seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur des actions et»

12. Supprimer l'actuel article 26 des Statuts.

13. Modifier l'actuel article 27 des Statuts comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1er avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.»

14. Modifier le quatrième paragraphe de l'actuel article 28 des Statuts comme suit:

«Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre monnaie désignée par le conseil d'administration, et seront payés en place et lieu à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le cours d'échange applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement.»

15. Rénuméroter les statuts afin de prendre en compte la suppression des articles 7 et 26 actuels.

16. Déterminer que la date effective des modifications aux Statuts sera le 26 février 2004.

17. Nommer Madame Michèle Berger et Messieurs Frédéric Fasel, Pierre Etienne et Pierre-Alain Eggly en tant que nouveaux administrateurs de la Société.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur un liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

III. Cette assemblée a été convoquée par la publication d'une notice contenant l'ordre du jour dans le Luxemburger Wort le 29 décembre 2003. Des notices de convocation ont également été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs le 23 décembre 2003.

IV. A part le point 17., le quorum requis par la loi est d'au moins la moitié des actions émises et les résolutions sur les points de l'ordre du jour doivent, pour être valables, réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Il résulte de la liste de présence que sur un million huit cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-huit (1.886.628) actions émises et en circulation, un million trois cent quarante-six mille sept cent neuf (1.346.709) actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, de telle sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et que les actionnaires peuvent valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts comme suit:

«Le capital de la Société est à tout moment égal à l'actif net de la Société tel que défini par l'article 22 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est de 1.239.467,62 euros.

Le conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre des actions entièrement libérées, au prix déterminé en accord avec l'article 22 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions pour l'émission et recevoir le paiement du prix de telles actions nouvelles.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

«Seules des actions nominatives seront émises. Les actionnaires recevront une confirmation d'actionnariat afin de certifier leur détention d'actions.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat et, le souscripteur recevra sans délais une confirmation d'actionnariat.

Le paiement des dividendes se fera au compte bancaire mentionné dans la demande de souscription ou par chèque à l'adresse portée au registre des actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert d'une action sera inscrit au registre des actions.

Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également dans le registre des actions.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Si le paiement fait par un souscripteur a pour résultat l'émission de fractions d'actions, ces fractions n'auront pas droit de vote mais donneront droit à un prorata de dividendes.»

Troisième résolution

Les actionnaires décident de supprimer l'actuel article 7 des Statuts.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier le point c) du deuxième paragraphe de l'actuel article 8 des Statuts comme suit:

«c) s'il apparaît à la Société qu'une personne (y inclus un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique) qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la Société d'une manière à rendre applicable à la Société des lois fiscales ou autres de juridictions autres que le Luxembourg la Société pourra procéder au rachat obligatoire de toute ou partie des actions de cette personne de la manière suivante:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal à la valeur nette d'inventaire par action déterminée conformément à l'article 22 des présents statuts au jour spécifié à l'avis de rachat (ou si ce jour n'est pas un jour d'évaluation, au prochain jour d'évaluation).

3) Le paiement sera effectué en dollars des Etats-Unis, sauf en période de restriction de change aux Etats-Unis d'Amérique; le prix sera déposé auprès de la banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'avis de rachat, qui le transmettra à l'actionnaire en question. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque; et»

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'actuel article dix des Statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra l'avant dernier jeudi du mois de juillet à midi au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation.»

Sixième résolution

Les actionnaires décident de modifier le troisième paragraphe de l'actuel article 17 des Statuts comme suit:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec ASSET VALUE INVESTORS LIMITED ou BRITISH EMPIRE SECURITIES AND GENERAL TRUST P.L.C., et leurs sociétés auxiliaires et associées, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

Septième résolution

Les actionnaires décident de modifier le deuxième paragraphe de l'actuel article 21 des Statuts comme suit:

«Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard 10 jours ouvrables après le jour d'évaluation par rapport auquel il a été calculé et sera égal à la valeur nette de chaque action telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 22 ci-après, déduction faite des commissions de transactions et/ou de vente éventuellement prévues par les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions.

Si lors d'un jour d'évaluation, les demandes de rachat prévues par cet article excèdent 10% du nombre total des actions émises, le conseil peut décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat sera déférée au pro rata, afin que la limite de 10% ne soit pas dépassée. Au jour d'évaluation qui suit cette période, ces demandes de rachat seront traitées en priorité par rapport à des demandes postérieures, à condition que la limite des 10% soit respectée.»

Huitième résolution

Les actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'actuel article 22 des Statuts comme suit:

La valeur nette des actions de la Société sera déterminée périodiquement en vue du rachat et de l'émission des actions conformément aux articles respectivement 20 et 23 de ces statuts, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur des avoirs nets est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»). La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette et l'émission et le rachat de ses actions:»

Neuvième résolution

Les actionnaires décident de modifier le dernier paragraphe de l'actuel article 22 des Statuts comme suit:

«Le cas échéant, pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit, conformément aux dispositions de l'article 20 ci-dessus.»

Dixième résolution

Les actionnaires décident de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'actuel article 23 des statuts comme suit:

«La valeur nette des actions de la Société qui s'exprimera en Euro par un chiffre par action, sera évalué en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de la Société, constitués par les avoirs de la Société moins ses engagements, par le nombre des actions émises.»

Onzième résolution

Les actionnaires décident de modifier le point C. b) du second paragraphe de l'actuel article 23 des Statuts comme suit:

«b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en euro, seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur des actions et»

Douzième résolution

Les actionnaires décident de supprimer l'actuel article 26 des Statuts.

Treizième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'actuel article 27 des Statuts comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1er avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.»

Quatorzième résolution

Les actionnaires décident de modifier le quatrième paragraphe de l'actuel article 28 des Statuts comme suit:

«Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre monnaie désignée par le conseil d'administration, et seront payés en place et lieu à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le cours d'échange applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement.»

Quinzième résolution

Les actionnaires décident de rénumérer les statuts afin de prendre en compte la suppression des articles 7 et 26 actuels.

Seizième résolution

Les actionnaires décident de déterminer que la date effective des modifications aux Statuts sera le 26 février 2004.

Dix-Septième résolution

Les actionnaires décident de nommer comme nouveaux administrateurs de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004:

Madame Michèle Berger, Fondé de Pouvoir, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Pannebourg, 73.

Monsieur Frédéric Fasel, Directeur-Adjoint, demeurant à L-6942 Niederanven, 47, Mezlstrachen.

Monsieur Pierre Etienne, Directeur-Adjoint, demeurant à L-8523 Beckerich, 12, Dikrecherstrooss.

Monsieur Pierre-Alain Eggly, Sous-Directeur, demeurant à L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, la présidente, le secrétaire et le scrutateur ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mossong, M.C. Lange, R. Body, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 janvier 2004, vol. 426, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 février 2004. H. Hellinckx.

(013092.3/242/575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2004.

ALUDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.538.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent Jacquemart de son poste de commissaire de la société et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008717.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

RAINBOW FUND, Fonds Commun de Placement.

—

MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE GESTION

Sur décision de GESTION RAINBOW FUND agissant en tant que société de gestion (la «Société de Gestion») de RAINBOW FUND, le règlement de gestion du Fonds est modifié comme suit:

- le 3ème paragraphe de l'article 1 (le fonds) est remplacé et modifié comme suit:

Les actifs du fonds qui sont gérés par CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK Luxembourg (ci-après mentionné la Banque Dépositaire) sont séparés des actifs tenus par la «Société de Gestion».

- le 2ème paragraphe de l'article 5 (la Banque Dépositaire et le teneur de registre, agent de transfert et agent administratif) est remplacé et modifié comme suit:

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK Luxembourg est nommé en tant que Banque Dépositaire, Agent Payeur, Agent de Cotation, Agent Administratif, Agent Domiciliataire et Registre pour les actifs du Fonds.

- Le dernier paragraphe de l'article 5 (la Banque Dépositaire et le teneur de registre, agent de transfert et agent administratif) est supprimé.

Les présentes modifications du règlement de gestion entreront en vigueur le 27 février 2004.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

GESTION RAINBOW FUND / CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

La Société de Gestion / La Banque Dépositaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon a decision of GESTION RAINBOW FUND acting as management company (the «Management Company») of RAINBOW FUND, the management regulations of the Fund are amended as follows:

- The 3rd paragraph of article 1 (The Fund) is replaced and amended as follows:

«The assets of the Fund which are held in custody by CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK Luxembourg, (hereinafter referred to as the «Custodian»), are separated from those of the Management Company».

- The 2nd paragraph of articles 5 (The Custodian and the Registrar, Transfer and Agent, Administrative) is replaced and amended as follows:

« CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK Luxembourg is appointed as Custodian Bank, Paying Agent, Listing Agent, Administrative Agent, Domiciliary Agent, Transfer Agent and Registrar for the assets of the Fund.»

- The last paragraph of article 5 (The Custodian, Paying Agent, Listing Agent, the Registrar, Transfer Agent, Administrative Agent and Domiciliary Agent) is deleted.

The present amendments to the management regulations shall become effective on 27. February 2004.

Luxembourg, January, 28th 2004.

GESTION RAINBOW FUND / CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

The Management Company / The Custodian

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013229.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.101.

—

Im Jahre zweitausendunddrei, am dreißigsten Dezember.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde vom 13. Mai 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 175 vom 27. Juni 1988. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 18. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C Seite 31068/02.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Udo Stadler, Mitarbeiter der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., wohnhaft in D-54309 Newel.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Anja Schmitz, Mitarbeiterin der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., wohnhaft in D-54294 Trier.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Susanne Abel, Mitarbeiterin der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., wohnhaft in D-54528 Salmtal.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigebogen und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche zweihundertfünfzig (250) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Abänderung von Artikel eins der Satzung durch Hinzufügung folgenden Textes:

«(im folgenden die «Gesellschaft» oder «FuMaCo»).»

2.- Abänderung von Artikel zwei der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach, Gemeinde Schuttrange. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann er jederzeit an einen anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.»

3.- Abänderung von Artikel drei der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Der Gesellschaftszweck der FuMaCo ist die Auflegung und/oder Verwaltung von gemäß der Richtlinie 85/611/EWG zugelassenen luxemburgischen und/oder ausländischen OGAW und die zusätzliche Verwaltung anderer luxemburgischer und/oder ausländischer OGA, die nicht unter diese Richtlinie fallen.»

Die Tätigkeit der Verwaltung von Fonds Communs de Placement und Investmentgesellschaften umfasst insbesondere:

- Die Anlageverwaltung. In diesem Zusammenhang kann die FuMaCo für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA Benachrichtigungen oder Anweisungen betreffend zu tätigender Anlagen erteilen, Verträge abschließen, alle Arten von Wertpapieren und andere Vermögensarten kaufen, verkaufen, tauschen und übereignen, für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA alle im Zusammenhang mit Wertpapieren, die das Vermögen der OGAW und OGA bilden, stehenden Stimmrechte ausüben. Hierbei handelt es sich nicht um eine abschließende Auflistung.

- Administrative Tätigkeiten in bezug auf OGAW und OGA. Hierbei handelt es sich um die Gesamtheit der in Anhang II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 aufgeführten Tätigkeiten, d.h. insbesondere die Bewertung der Portfolios und Preisfestsetzung für die Aktien und/oder Anteile der OGAW und OGA, die Ausgabe und Rücknahme von Aktien und/oder Anteilen der OGAW und OGA, die Registerführung für die OGAW und OGA, die Führung und Aufbewahrung von Aufzeichnungen von Transaktionen. Diese Auflistung ist nicht abschließend.

- Vertrieb der Aktien und/oder Anteile von OGAW und OGA in Luxemburg und/oder im Ausland.

Zusätzlich kann die FuMaCo in Übereinstimmung mit den Möglichkeiten, die Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 eröffnet, die Dienstleistung der individuellen Verwaltung einzelner Portfolios mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger erbringen, sofern die betreffenden Portfolios eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des modifizierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente enthalten.

Als Nebendienstleistungen kann sie folgende Tätigkeiten erbringen:

- Anlageberatung in Bezug auf eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des modifizierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente,

Die FuMaCo kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.»

4.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von einer Million dreihundertzweiundsiebzigtausend Euro (EUR 1.372.000,-) um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertachtundzwanzigtausend Euro (EUR 128.000,-) auf eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.680 neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bestehenden Aktien.

5.- Zeichnung und Einzahlung in bar aller neuen Aktien durch den Aktionär LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., mit Gesellschaftssitz in 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, und Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Recht zur Zeichnung der neuen auszugebenen Aktien.

6.- Dementsprechende Abänderung von Artikel fünf der Satzung.

7.- Teilausschüttung des Gewinnvortrags in Höhe von siebenhunderteinunddreißigtausendachthundertsechsundvierzig Euro und dreiundsechzig Cent (EUR 731.846,63) an die LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., mit Gesellschaftssitz in 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

8.- Zuführung des restlichen Gewinnvortrages in Höhe von einhundertsiebenunddreißigtausendzweihundert Euro (EUR 137.200,-) in die gesetzlichen Rücklagen.

9.- Abänderung von Artikel zehn der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 10.** Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden durch die Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt. Die Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.»

10.- Abänderung von Artikel elf um ihm folgenden Wortlauf zu geben:

«**Art. 11.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm erteilt werden.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Jedes Mitglied des Verwaltungsrats hat eine Stimme. Im Falle einer Stimmengleichheit zählt die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats doppelt.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gefasst werden.»

11.- Streichung von Artikel zwölf der Satzung und Neunummerierung der folgenden Artikel.

12.- Abänderung von Artikel 13, 14, 15, 16, (neunummeriert als Artikel 12, 13, 14, 15) durch Ersetzung des Wortes «Rechnungsprüfer» durch das Wort «Wirtschaftsprüfer».

13.- Abänderung von Artikel 22 (neunummeriert als Artikel 21) um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 21.** Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft vor.

Der Verwaltungsrat kann Vorschussdividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des vorgenannten Gesetzes enthaltenen Bestimmungen ausschütten.»

14.- Abänderung von Artikel 24 (neunumeriert als Artikel 23) um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 23.** Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, wird auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf die Gesetze vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften und zwanzigstem Dezember zweitausendundzwei, betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen hingewiesen.»

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel eins der Satzung abzuändern durch Hinzufügung folgenden Textes:

«(im folgenden die «Gesellschaft» oder «FuMaCo»).»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel zwei der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach, Gemeinde Schuttrange. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann er jederzeit an einen anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Der Gesellschaftszweck der FuMaCo ist die Auflegung und/oder Verwaltung von gemäß der Richtlinie 85/611/EWG zugelassenen luxemburgischen und/oder ausländischen OGAW und die zusätzliche Verwaltung anderer luxemburgischer und/oder ausländischer OGA, die nicht unter diese Richtlinie fallen.

Die Tätigkeit der Verwaltung von Fonds Communs de Placement und Investmentgesellschaften umfasst insbesondere:

- Die Anlageverwaltung. In diesem Zusammenhang kann die FuMaCo für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA Benachrichtigungen oder Anweisungen betreffend zu tätigender Anlagen erteilen, Verträge abschließen, alle Arten von Wertpapieren und andere Vermögensarten kaufen, verkaufen, tauschen und übereignen, für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA alle im Zusammenhang mit Wertpapieren, die das Vermögen der OGAW und OGA bilden, stehenden Stimmrechte ausüben. Hierbei handelt es sich nicht um eine abschließende Auflistung.

- Administrative Tätigkeiten in bezug auf OGAW und OGA. Hierbei handelt es sich um die Gesamtheit der in Anhang II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 aufgeführten Tätigkeiten, d.h. insbesondere die Bewertung der Portfolios und Preisfestsetzung für die Aktien und/oder Anteile der OGAW und OGA, die Ausgabe und Rücknahme von Aktien und/oder Anteilen der OGAW und OGA, die Registerführung für die OGAW und OGA, die Führung und Aufbewahrung von Aufzeichnungen von Transaktionen. Diese Auflistung ist nicht abschließend.

- Vertrieb der Aktien und/oder Anteile von OGAW und OGA in Luxemburg und/oder im Ausland.

Zusätzlich kann die FuMaCo in Übereinstimmung mit den Möglichkeiten, die Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 eröffnet, die Dienstleistung der individuellen Verwaltung einzelner Portfolios mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger erbringen, sofern die betreffenden Portfolios eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des modifizierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente enthalten.

Als Nebendienstleistungen kann sie folgende Tätigkeiten erbringen:

- Anlageberatung in Bezug auf eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des modifizierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente,

Die FuMaCo kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um eine Million dreihundertzweiundsiebzigtausend Euro (EUR 1.372.000,-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertachtundzwanzigtausend Euro (EUR 128.000,-) auf eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausendsechshundertundachtzig (2.680) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bestehenden Aktien.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass der Mindestaktionär auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet hat, beschließt zur Zeichnung aller zweitausendsechshundertundachtzig (2.680) neuen Aktien der Hauptaktionär, die Gesellschaft LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxemburg, zuzulassen.

Sechster Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Sodann ist erschienen:

LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., vorbenannt, hier vertreten durch Frau Susanne Abel, vorbenannt, aufgrund einer der vorstehend angegebenen Vollmachten,

welche erklärte, im Namen des vorgenannten Zeichners, die Gesellschaft LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., die neuen Aktien zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von einer Million dreihundertzweiundsiebzigtausend Euro (EUR 1.372.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Aktienkapital beträgt EUR 1.500.000,- (eine Million fünfhunderttausend Euro) und ist in zweitausendneunhundertunddreißig (2.930) nennwertlose Aktien eingeteilt. Der Verwaltungsrat ist befugt Kapitalerhöhungen vorzunehmen, sofern solche aus gesetzlichen Gründen erforderlich werden.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Teilausschüttung des Gewinnvortrags in Höhe von siebenhunderteinunddreißigtausendachthundertsechsundvierzig Euro und dreiundsechzig Cent (EUR 731.846,63) an die LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., vorbenannt.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung den restlichen Gewinnvortrag in Höhe von einhundertsiebenunddreißigtausendzweihundert Euro (EUR 137.200,-) in die gesetzlichen Rücklagen zuzuführen.

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat alle nötigen Änderungen in der Buchführung durchzuführen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel zehn der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 10.** Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden durch die Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt. Die Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.»

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel elf der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 11.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm erteilt werden.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Jedes Mitglied des Verwaltungsrats hat eine Stimme. Im Falle einer Stimmengleichheit zählt die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats doppelt.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gefasst werden.»

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel zwölf der Satzung zu streichen und die folgenden Artikel neu zu nummerieren.

Dreizehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 13, 14, 15, 16, (neunummeriert als Artikel 12, 13, 14, 15) abzuändern durch Ersetzung des Wortes «Rechnungsprüfer» durch das Wort «Wirtschaftsprüfer».

Vierzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 22 (neunummeriert als Artikel 21) abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 21.** Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft vor.

Der Verwaltungsrat kann Vorschussdividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des vorgenannten Gesetzes enthaltenen Bestimmungen ausschütten.»

Fünfzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 24 (neunummeriert als Artikel 23) abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 23.** Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, wird auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf die Gesetze vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften und zwanzigstem Dezember zweitausendundzwei, betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen hingewiesen.»

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der getätigten Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzehntausendfünfhundert Euro.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Stadler, A. Schmitz, S. Abel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 2004, vol. 426, fol. 50, case 8. – Reçu 13.720 euros.

Le Receveur

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 15. Dezember 2003. H. Hellinckx.

(007722.3/242/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

LRI-FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.101.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2004. H. Hellinckx.

(007723.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

LAURINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.032.

—

M. Nunzio Scarpa renonce, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat d'administrateur qui lui a été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 16 janvier 2004. N. Scarpa.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008701.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ENTREPRISE DE TOITURE JEANNOT WELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Oberfeulen.

R. C. Diekirch B 5.657.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberfeulen, le 27 janvier 2004. Signature.

(900438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

TWILIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz.

R. C. Diekirch B 95.120.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2004, réf. DSO-AM00158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 janvier 2004. Signature.

(900439.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 janvier 2004.

RAACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.593.

—

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03802, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour la société RAACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007599.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

RAACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.593.

—

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03804, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour la société RAACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007601.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ALFRED RECKINGER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 11.032.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04603, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour ALFRED RECKINGER ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(008743.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

GESTI-LOR-LUX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 16, rue Nicolas Meyers.

R. C. Luxembourg B 57.021.

—

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société NEWPARK HOLDINGS LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), établie et ayant son siège social à 1201 Orange Street, Suite 600, Wilmington - 19801 Delaware (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au registre de commerce du Delaware sous la State Corporate Reference Number 0201815663503955,

ici représentée par Madame Eve Saxenhammer, employée privée, demeurant à Longwy (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin (Irland) le 15 décembre 2003, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée GESTI-LOR-LUX HOLDING, S.à r.l., établie à Bascharage, constituée sous la forme juridique d'une société anonyme avec la dénomination statutaire FLEISCHVERARBEITUNG GESELLSCHAFT (en abrégé F.V.A.) S.A., suivant acte reçu le 22 novembre 1996 par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 70 du 14 février 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 octobre 2002 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1796 du 18 décembre 2002,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur la société NEWPARK HOLDINGS LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), établie et ayant son siège social à 1201 Orange Street, Suite 600, Wilmington - 19801 Delaware (Etats-Unis d'Amérique).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Saxenhammer, M. Lecuit.

Enregistré à Rédange-sur-Attert, le 29 décembre 2003, vol. 404, fol. 25, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rédange-sur-Attert, le 13 janvier 2004. M. Lecuit.

(005990.3/243/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

ALTUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 97.407.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 4 décembre 2003 que:

- Monsieur Jacques Simon, demeurant à 45, rue du Général Delestraint, F-75016, Paris, France est nommé administrateur-délégué de la société ALTUMA S.A. et a donc tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature. De plus, tout document, contrat ou transaction signés au nom de la société par les autres administrateurs ne seront valables que s'ils sont contresignés par Monsieur Jacques Simon.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour extrait conforme
HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008674.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ETS. OTHMAR GLODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 69.914.

—

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour la société ETS. OTHMAR GLODEN S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(007610.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

ETS. OTHMAR GLODEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.

H. R. Luxemburg B 69.914.

—

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2003

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt, den Jahresgewinn von EUR 53.954,81 wie folgt zu verwenden:

Vorzutragendes Ergebnis	- 12.064,02
Jahresergebnis 2002	53.954,81
Verwendbares Ergebnis	41.890,79
Einstellung in gesetzliche Rücklage	3.098,66
Einstellung in befreite Rücklage	450,00
Ergebnisvortrag 2003	38.342,13

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007611.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

COVERSYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 58.618.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 janvier 2004. Signature.

(008526.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

STIPHOUT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.277.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05936, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Compte tenu du report des exercices précédents, les résultats disponibles au 31 décembre 2002 sont de EUR 623,81 duquel il convient d'affecter la somme de EUR 31,19 à la réserve légale et de reporter la balance à l'année prochaine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

A. Schwachtgen

Notaire

(009083.3/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

GAMMA BIKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.734.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(008706.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

TREFLE A 4 F, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 66.173.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 16 janvier 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 16 janvier 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2002.

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour TREFLE A 4 F, Société Anonyme Holding
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008801.3/833/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

SERENDI, SERENDIPITY INTERNATIONAL CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 28, avenue Marguerite Brabant.

R. C. Luxembourg B 73.261.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 17 septembre 2003

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Hervé Riols, administrateur-délégué de la société,
- Monsieur Renaud Trouve,
- Monsieur Patrice Corbon,
- Madame Chantal Jourdin

ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

MAZARS
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008817.3/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MOCATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.056.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature

Un mandataire

(008907.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MOCATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.056.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 24 décembre 2003, que:

- que M. Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né 11 novembre 1972 à Paris a été élu comme nouveau administrateur en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockolm) Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008909.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

AVITIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 75.795.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(008815.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MERDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 87.706.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06106, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

MERDAM S.A.

Le conseil d'administration

Signatures

(009084.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MEDICAL SERVICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.409.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 23 octobre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Robert Van Droogenbroeck, administrateur-délégué.
- Madame Marie-Rose Nanson.
- Monsieur Marc Marteyn.

Et le mandat de commissaire aux comptes de MAZARS

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.
P. Rochas

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008816.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

XENON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FAUQUE FINANCE (FF) HOLDING S.A.).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 35.857.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004. Signature.

(009015.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

OPHIR S.A., OMNIUM DE PARTICIPATIONS HOLDING INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 54.455.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004. Signature.

(009016.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.291.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05638, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009129.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

CINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.583.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(009090.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

BLUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 59.333.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Jacques Coste, architecte Naval, demeurant à F-Fayence;
- Monsieur Yves Geltmeyer, administrateur de sociétés, demeurant à B-Manage;
- Monsieur René Verboomen, administrateur de sociétés, demeurant à B-Bruxelles, administrateur-délégué de la société.

Monsieur Thierry Holoffe, administrateur de sociétés, demeurant à B-Bruxelles, administrateur délégué de la société.

L'Assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008818.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

GLOBAL EQUITY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.975.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(009042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Y.L.P. & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4736 Pétange, 88, rue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 75.322.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Y.L.P. & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(009046.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MERLUX MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 83.392.

—

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM04105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

MERLUX MARITIME S.A.

Le conseil d'administration

Signatures

(009086.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HIT RESORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.288.

—

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en janvier 2004.

Pour HIT RESORTS S.A.

Signature

(008548.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HIT RESORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.288.

—

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en janvier 2004.

Pour HIT RESORTS S.A.

Signature

(008550.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

CLAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.601.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en janvier 2004.

Pour CLAMA S.A.

Signature

(008553.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

MEDIA.NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.077.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en janvier 2004.

Pour MEDIA.NET S.A.

Signature

(008555.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

INTERNATIONAL OMNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.110.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en janvier 2004.

Pour INTERNATIONAL OMNIA S.A.

Signature

(008563.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 31.141.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 374 du 15 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 91 du 11 mars 1994, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 497 du 12 septembre 1997 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 590 du 28 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 705 du 8 mai 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société Anonyme Holding

Signature

(008568.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

ELIEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.044.

—

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ELIEVA S.A., (R.C. n° B 76.044), avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 mai 2000, publié au Mémorial C n° 698 du 27 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme ELIEVA S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme ELIEVA S.A.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Giacomo Ghezzi, administrateur de sociétés, né à Lamone (Suisse), le 17 août 1939, demeurant professionellement à CH-6900 Lugano, 6, via Castausio.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2003, vol. 894, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 30 décembre 2003.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(006504.3/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

DANISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 42.679.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 166 du 17 avril 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 92 du 12 mars 1994 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 554 du 8 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762 du 18 mai 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Daniska, Société Anonyme Holding
Signature

(008569.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

WATSONS PERSONAL CARE STORES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marchés-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 84.807.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 471 du 25 mars 2002

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004. Signature.

(008629.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 31.153.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 375 du 16 décembre 1989, statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 468 du 11 octobre 1993, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 93 du 14 mars 1994, en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 690 du 9 décembre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant acte assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762 du 18 mai 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding
Signature

(008600.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HUTCHISON PORTS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 78.743.

Acet constitutif publié au Mémorial C n° 365 du 17 mai 2001

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004. Signature.

(008631.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

HUTCHISON PORTS NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 84.254.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 332 du 28 février 2002

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004. Signature.

(008632.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

BIFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 50.062.

—

Monsieur Dimitri Forabosco informe qu'il démissionne de sa fonction de gérant dans la société et ce à partir du 15 octobre 2003.

Luxembourg, le 10 septembre 2003. D. Forabosco.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008940.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

BIFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 50.062.

—

Réunion des associés de la société tenue au siège social en date du 27 octobre 2003

Tous les associés sont présents et ont voté la résolution suivante:

1) Acceptation de la démission de Monsieur Dimitri Forabosco, né le 9 août 1959, demeurant à 1, route d'Esch, L-1470 Luxembourg prénommé comme gérant technique et ce avec effet au 15 octobre 2003.

La résolution a été admise à l'unanimité des voix.

Après cela la réunion des associés a été déclaré comme terminée.

Pour BIFOR, S.à r.l.
KDM S.A.
représentée par INTERNATIONAL ALLIED SERVICES Ltd / BRITANNICA ASSET MANAGEMENT Ltd
Administrateurs
J. Mousel

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008936.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

BIFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 50.062.

—

Acte portant cession de parts sociales

Les soussignés:

KDM S.A. avec siège social à L-1319 Luxembourg 147, rue du Cents; représentée par le président de son Conseil d'Administration, Monsieur Dimitri Forabosco;

ci-après KDM S.A.

d'une part,
et
Wolfgang Werner Hellwig, commerçant à Offenbach/Main, Am Michelsee 47;
ci-après le cessionnaire
d'autre part,
ont procédé de la manière suivante à une cession de parts sociales.

Cession de parts

KDM S.A. cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte, 500 parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 24,79, lui appartenant en sa qualité d'associé unique dans la société BIFOR, S.à r.l., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue du Cents; (R.C. 50.062).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant aux dites parts.

Il sera subrogé dans les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur Dimitri Forabosco en sa qualité de gérant unique de la société BIFOR, S.à r.l., déclare accepter la dite cession des parts au nom de la société conformément à l'article 1690 du code civil.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix à la valeur nominale la part que le cessionnaire a payé à l'instant même au cédant qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

Déclaration

Le cessionnaire déclare présentement avoir eu accès à toutes les informations et tous documents utiles et demandés relatifs à la situation financière, administrative ou autre de la société BIFOR, S.à r.l.

Fait en double à Luxembourg, le 10 septembre 2003.

KDM S.A. / W. Helbig
Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03945. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008932.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.496.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1er août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 23 du 20 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 146 du 5 avril 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 798 du 27 mai 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding
Signature

(008603.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2004.

POSTBANK RENDITE, Fonds Commun de Placement.

—

Mitteilung an die Anteilinhaber des Teilfonds Postbank Rendite Europa 2004

Die Verwaltungsgesellschaft des Investmentfonds Luxemburger Rechts POSTBANK RENDITE (Fonds commun de placement à compartiments multiples gemäß Art. 111 des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen), die DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A., hat mit Zustimmung der Depotbank, der DEUTSCHEN POSTBANK INTERNATIONAL S.A., beschlossen, den Laufzeiten-Teilfonds POSTBANK RENDITE Europa 2004 nicht wie ursprünglich vorgesehen am 1. April 2004 aufzulösen, sondern die Laufzeit des Teilfonds bis zum 4. April 2008 zu verlängern. Dementsprechend wird der Teilfonds auch mit Wirkung zum 1. April 2004 in POSTBANK RENDITE Europa 2008 umbenannt.

Die bisherige Anlagepolitik des Teilfonds bleibt unverändert. Das Teilfondsvermögen wird, wie zuvor, vorwiegend in europäische Rentenwerte und daneben auch in Aktienwerte bedeutender europäischer Unternehmen investiert.

Die Anteilinhaber können im Einklang mit den Bestimmungen des Verkaufsprospektes an jedem Bewertungstag kostenlos die Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Anteile zum einschlägigen Anteilwert verlangen. Vor Auflösung des Teilfonds wird die Anteilrücknahme im Einklang mit den Bestimmungen des Verwaltungsreglements ab 30. Januar 2008 ausgesetzt.

Die aktuelle Fassung des Verkaufsprospektes mit Verwaltungsreglement ist bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank sowie bei allen Zahlstellen kostenfrei erhältlich.

Senningerberg/Luxemburg, im Februar 2004

DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A.
Die Verwaltungsgesellschaft

DEUTSCHE POSTBANK INTERNATIONAL S.A.
Die Depotbank

(00510/1006/25)

CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.665.

—

Notice of Liquidation of CDC IXIS GLOBAL SECTORIEL (the «Fund»)

Following the redemption of all the units in the Fund, the Management Company has decided together with the Fund's custodian to dissolve and liquidate the Fund on 29 December 2003.

The books of accounts and the documents of the Fund will remain deposited at the registered office of the Management Company during a period of five years.

All proceeds were paid to the Fund's unitholders so that no funds shall be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

(00557/755/13) *The Board of Directors.*

UFJ PARTNERS FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 76.947.

—

Notice of Liquidation of UFJ PARTNERS GAIKADATE MMF (the «Fund»)

The liquidation of the Fund, effective on 28th November, 2003, at the close of business, was closed on February 19, 2004 by decision of the board of directors of UFJ PARTNERS FUNDS MANAGEMENT S.A. (the «Management Company») acting as management company to the Fund.

The undersigned Management Company has finalised and approved the liquidation procedure of the Fund.

All the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg for a period of five years.

(00558/755/15) *The Board of Directors.*

ALPHA INVESTIMENTI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.023.

—

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *12 March 2004* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2003; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (00357/755/19) *The Board of Directors.*

DISA-DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.158.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 12, 2004* at 14.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (00246/795/14) *The Board of Directors.*

FRINTOIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.391.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 mars 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00247/795/16) *Le Conseil d'Administration.*

CROWN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 40.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mars 2004* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

I (00299/520/16) *Le Conseil d'Administration.*

DEXIA QUANT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.647.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 février 2004, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *25 mars 2004* à 10.30 heures au siège social de la Sicav, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides mentionnés à l'article 41, paragraphe 1 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «loi du 20 décembre 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002.»

2. Modification de l'article 5 des statuts pour:
   a) adapter le 5ème paragraphe
   b) stipuler que le capital minimum est Euros un million deux cent cinquante mille dans le 6ème paragraphe
   c) remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 dans les 10ème et 12ème paragraphes.
3. Modification du 9ème paragraphe de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
   «Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion (ce qui peut se faire par une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence). Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question. Dans le cas d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»
4. Modification de l'article 16 des statuts pour:
   a) stipuler que les investissements pourront également être faits dans des instruments du marché monétaire dans les paragraphes 2 b), 3 et 4
   b) remplacer 5% par 10% dans le 2ème paragraphe point c (iii)
   c) remplacer la référence à l'Article 43 de la loi du 30 mars 1988 par la référence à l'Article 45 de la loi du 20 décembre 2002 dans le 4ème paragraphe.
5. Modification de l'article 20 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
6. Modification du 2ème paragraphe de l'article 27 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
7. Modification de l'article 29 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la Sicav au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (00512/755/49) *Le Conseil d'Administration.*

ARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.974.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 mars 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00248/795/16) *Le Conseil d'Administration.*

NAUTICOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 41.265.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mars 2004* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes

5. Réélections statutaires
6. Divers

I (00298/520/16) *Le Conseil d'Administration.*

DRAYTON S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 41.520.

—

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 12, 2004* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

I (00325/795/15) *The Board of Directors.*

QUARTIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.192.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mars 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00245/795/14) *Le Conseil d'Administration.*

LUBELMET, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.762.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *1er mars 2004* à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

II (00370/000/22) *Le Conseil d'Administration.*

TEMPURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.083.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *3 mars 2004* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00112/795/16) *Le Conseil d'Administration.*

VLAMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.422.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 mars 2004* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00113/795/14) *Le Conseil d'Administration.*

CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.329.

—

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 1st, 2004* at 10.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (00114/795/14) *The Board of Directors.*

PETRUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.363.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 mars 2004* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00115/795/14) *Le Conseil d'Administration.*

MONEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.394.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00116/795/14) *Le Conseil d'Administration.*

ISALP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.524.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00117/795/16) *Le Conseil d'Administration.*

VADOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.798.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00118/795/16) *Le Conseil d'Administration.*

LUBELAIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.233.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *1er mars 2004* à 14.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nomination statutaires
8. Divers

II (00312/000/21) *Le Conseil d'Administration.*

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00119/795/14) *Le Conseil d'Administration.*

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.333.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00120/795/14) *Le Conseil d'Administration.*

ING INTERNATIONAL II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.873.

The shareholders of ING INTERNATIONAL II are convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at route d'Esch 46-48 in L-2965 Luxembourg, on the *1st of March 2004* at 10.30 in order to approve a complete rewriting of the articles of incorporation of ING INTERNATIONAL II.

The Meeting may deliberate legitimately if and when the shareholders attending the meeting or being represented account for at least half of the share capital. Decision to rewriting the articles of incorporation shall be taken by a two third majority of the votes that are present or represented. If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened on the 6th of April 2004 at 10.30 at route d'Esch 46-48 in L-2965 Luxembourg. The second General Assembly shall deliberate legitimately no matter how much capital is present or represented.

Bearer shares and proxies must be deposited at the headquarters or branch offices of ING BELGIUM S.A. or ING LUXEMBOURG, at least five clear days before the Meeting. Registered shareholders shall be admitted upon proof of their identity provided that they have informed the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days before the Meeting.

A draft of the articles of incorporation may be obtained free of charge by any shareholder from the Administration Agent of the Company, namely ING LUXEMBOURG FUND ADMINISTRATION, 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg or at the registered office of the Company.

II (00438/755/22) *The Board of Directors.*

NOUVELLE «H-AARAU» S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.622.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00194/795/14) *Le Conseil d'Administration.*

BLATTEUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 36.120.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *2 mars 2004* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

II (00269/1023/16) *Le Conseil d'Administration.*

GALLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.111.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (00271/1023/16) *Le Conseil d'Administration.*

HOLKEM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.395.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *1er mars 2004* à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Dissolution et mise en liquidation de la société

5. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
6. Divers

II (00369/000/18) *Le Conseil d'Administration.*

FRACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.564.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00272/1023/16) *Le Conseil d'Administration.*

HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.223.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *3 mars 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00418/755/18) *Le Conseil d'Administration.*

TRICOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.561.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *3 mars 2004* à 15.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00417/000/20) *Le Conseil d'Administration.*

BUSINESS MANAGEMENT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.384.

—

The shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on *1 March 2004* at 13.15 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2003.
4. Miscellaneous.

II (00447/1023/15) *The Board of Directors.*

ALOE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 70.160.

—

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (00398/696/16) *Le Conseil d'Administration.*

BLUEGREEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.425.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi *1er mars 2004* à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00424/755/18) *Le Conseil d'Administration.*

GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.229.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *5 mars 2004* à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

– Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
– Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00380/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

BC TNLGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.253.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le lundi *1er mars 2004* à 10.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2003 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Elections.
4. Divers.

II (00382/3560/15) *Le conseil d'administration.*

FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 10.600.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 mars 2004* à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (00295/520/15) *Le Conseil d'Administration.*

F.I.B.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.615.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *4 mars 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

– Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
– Rapport du commissaire aux comptes,
– Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
– Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
– Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00395/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.591.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1er mars 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003; affectation du résultat
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00399/506/15) *Le Conseil d'Administration.*

FINCIMEC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 35.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1er mars 2004* à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (00294/520/15) *Le Conseil d'Administration.*

STAR GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.756.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1er mars 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00318/1023/16) *Le Conseil d'Administration.*

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange